

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement
de la gendarmerie outre-mer

**Décision n° 42736 du 14 octobre 2015 portant promotion de sous-officiers de réserve
du commandement de la gendarmerie de la Guyane française**

NOR : INTJ1517876S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,
Vu le code de la défense;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière
d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;
Vu la décision n° 42735 du 14 octobre 2015 (NOR : INTJ1517875S),

Décide:

Article 1^{er}

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

L'adjudant-chef de réserve dont le nom suit est promu au grade de major de réserve le 1^{er} décembre 2015:

Barbalat, Lionel Nigend : 372 221

Les maréchaux des logis-chefs de réserve dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant de réserve le
1^{er} décembre 2015:

Gailhac, Raphaël Nigend : 341 047

Bastee, Didier Nigend : 215 985

Les gendarmes de réserve dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef de réserve le
1^{er} décembre 2015:

Tupahiroa, Georges Nigend : 319 849

Aza, Marie-Joseph Nigend : 250 221

Cippe, Jean-Yves Nigend : 338 317

Richards, Christophe Nigend : 338 849

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 octobre 2015.

*Le général de corps d'armée,
commandant la gendarmerie outre-mer,*
B. SOUBELET